Braine-le-Comte

TERRITOIRE
Environnement

AVIS A LA POPULATION

APPEL A CANDIDATURES

Conformément aux dispositions du permis unique relatif à l'exploitation de la carrière TELLIER DES PRES, délivré à la société CARRIERES GAUTHIER-WINCQZ S.A. en date du 19 juillet 2006, un comité d'accompagnement a été mis en place. Ce comité est un organe de dialogue entre l'exploitant, les autorités publiques et la population à l'égard d'un site d'exploitation autorisé.

Il est composé de :
1° de représentants des Collèges Communaux de SOIGNIES, BRAINE-LE-COMTE et ECAUSSINNES ou de leurs délégués, au nombre de deux au maximum par commune ;
2° du fonctionnaire technique ou de son délégué ;
3° du fonctionnaire délégué ou de son délégué, il participe aux réunions pour autant que les points mis à l'ordre du jour des réunions du Comité soient du ressort de ses compétences ;
4° d'un représentant de la Division de l'Eau de la DGRNE ;
5° d'un représentant de la Division de la Nature et des Forêts de la DGRNE ;
6° de représentants des deux exploitants, au nombre de 6 maximum ;
7° des représentants de la population, au nombre de 2 maximum par commune (2 effectifs et 2 suppléants).

Suite aux élections locales de 2024, les représentants au sein du comité d'accompagnement « Tellier des Prés » doivent être renouvelés.

Les représentants de la population ont pour mission de représenter la population riveraine du site d'exploitation et de centraliser les remarques de celle-ci pour ensuite diffuser l'information communiquée lors des réunions. Le comité d'accompagnement se réunit 2 fois par an.

Tout citoyen brainois désireux de faire partie des représentants des riverains est invité à faire parvenir sa candidature dûment motivée pour le 22 juin 2025 au plus tard, par courrier adressé au Service Environnement de la Ville de Braine-le-Comte (Grand-Place, 39 à 7090 BRAINE-LE-COMTE) ou par courriel sur l'adresse environnement@7090.be.

Le choix sera fait par concertation entre les candidats, ou par tirage au sort si aucun accord n'est trouvé. La priorité sera donnée aux riverains domiciliés dans un rayon de deux kilomètres du site d'exploitation.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du Service Environnement de la Ville de Braine-le-Comte (tél. 067/55.14.70).

A BRAINE-LE-COMTE, le 27 MAI 2025

La Directrice générale, f.f.

Lena FANARA

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BRAINE-LE-COMTE (HAINAUT)

Le Député - Bourgmestre,

Maxime DAYE